

**RÉSERVATION DE LA SALLE DES FÊTES  
ASSOCIATIONS et C.E. - ANNEE 2019**

Nom de l'association / C.E. : .....

Je soussigné(e) .....

Adresse : ..... Commune : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Mail : .....

Réserve la **SALLE DES FÊTES - 240 avenue du Stade - 38110 SAINT CLAIR DE LATOUR**

Du : ..... Au : .....

Objet de la réservation : .....

**CONDITIONS A REMPLIR AU PLUS TARD UN MOIS AVANT LA DATE DE RESERVATION :**

Je m'engage à :

- Remplir et signer la fiche de réservation, contrat et règlement.
- Fournir à la mairie une attestation d'assurance responsabilité civile pour cette manifestation.
- Verser un chèque de caution.
- Régler le montant de la location.

**ÉTAT DES LIEUX**

- Je demande un état des lieux entrant et sortant, je n'oublie pas de contacter l'ASVP au 06 07 29 55 04.
- Je ne demande pas d'états des lieux et j'attends le contrôle de la salle par l'ASVP le lundi matin.

Extrait de la délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2016 qui fixe les tarifs 2016 suivants :

- Tarif à l'heure	7,00 Euros
- Vente de boudins, diots...	57,00 Euros
- Associations communales, C.E.	75,00 Euros
- Associations / C.E. extérieurs à la Commune	389,00 Euros

**RAPPEL** : les associations Saint Clairoises déclarées en Mairie bénéficient d'une réservation de salle gratuite annuelle, merci de cocher la case si vous voulez bénéficier de cette formule.

**CAUTION** Une caution de 400,00 Euros est demandée. *Elle sera retenue si le règlement intérieur n'est pas respecté ou si la salle n'est pas rendue dans un état correct de propreté.*

**CETTE SALLE EST LOUÉE NON EQUIPÉE DE SONORISATION ET SANS VAISSELLE.**

Fait à Saint Clair de la Tour, le .....

« Lu et approuvé » .....

Signature du demandeur

**La remise des clés se fait en mairie.**

**Un état des lieux « d'entrée et de sortie » se fera uniquement  
à la demande du Président de l'association.**

**Les clés sont rendues le lundi matin après le contrôle fait par l'ASVP ou le représentant de la Mairie.**